

**COMITÉ DE LIAISON ENTRE LA MAGISTRATURE ET L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

LE VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2010

SALLE DE CONFÉRENCE

90, RUE SPARKS

12^{ième} ÉTAGE

Présents :

Le juge en chef Blais, Cour d'appel fédérale
Le juge en chef Lutfy, Cour fédérale
La juge Sharlow, Cour d'appel fédérale
Le juge Pelletier, Cour d'appel fédérale
Le juge Stratas, Cour d'appel fédérale
Le juge Phelan, Cour fédérale
Le juge Rennie, Cour fédérale
Protonotaire Tabib
Suzanne Labbé, administratrice en chef par intérim
Alain Le Gal, greffier, Cour d'appel fédérale
Manon Pitre, greffière, Cour fédérale
Elizabeth Wasiuk, directrice, Direction des services du greffe, Cour fédérale
Susan Beaubien, Macera & Jarzyna
Martin Masse, Lang Michener
Mario Bellissimo, Bellissimo Law Group
Christian Monnin, Heenan Blaikie
Max Weder, Borden Ladner Gervais
Paul Harquail, Stewart McKelvey
Diane Soroka, Diane Soroka avocate-procureure Inc.
Alain Préfontaine, Section du contentieux des affaires civiles, JC
Gaylene Schellenberg (ABC)

Absents

La juge Heneghan, Cour fédérale
Le juge Lemieux, Cour fédérale
Le juge O'Reilly, Cour fédérale
La protonotaire Aronovitch, Cour fédérale

Secrétaires de la réunion :

M^e Andrew Baumberg, attaché de direction, Cour fédérale
M^e Chantelle Bowers, attachée de direction, Cour d'appel fédérale

1. Mot de bienvenue

Les juges en chef Blais et Lutfy souhaitent la bienvenue aux membres du comité.

2. Bienvenue aux nouveaux membres de l'ABC

On souligne les changements suivants au Barreau :

- Martin Masse (Lang Michener, S.R.L., Ottawa) est le nouveau président de l'ABC

- Paul Harquail (Stewart McKelvey, Saint John, Nouveau-Brunswick)
- Diane Soroka (Diane Soroka avocate-procureure Inc., Westmount, Québec)

3. Adoption du procès-verbal (25 juin 2010)

Le Barreau propose des modifications mineures au procès-verbal :

- corriger le nom de Me Bellissimo et celui de son Cabinet;
- corriger le titre de Me Barker : « Président du Comité de liaison entre la Magistrature et l'Association du Barreau canadien » au lieu de « Président de l'Association du Barreau canadien »
- réviser la mise à jour sur le Droit de l'immigration – « Après avoir examiné environ 2,500 demandes d'autorisation, l'ABC a déposé un mémoire au sujet des dépôts non autorisés. »
- supprimer le texte : « Le ministère de la Justice compte engager 13 nouveaux avocats pour faire face à la charge de travail supplémentaire que les changements occasionneront. »

POINTS SOULEVÉS PAR L'ABC :

4. Mot de bienvenue (Martin Masse)

M. Masse accepte le poste de président de l'ABC et témoigne toute l'estime qu'il a pour les tribunaux et leur administration, ainsi que pour le comité.

5. Mises à jour – Groupes de liaison spécialisés

a) Droit de l'immigration et des réfugiés

M. Bellissimo présente un rapport sur les activités du Barreau en Droit de l'immigration et des réfugiés :

- Il y a eu plusieurs échanges avec la Cour fédérale au cours de la dernière année;
- Liste commune de la jurisprudence – 36 nouveaux cas sont proposés aux fins d'ajout en 2011;
- restriction concernant l'identification des personnes vulnérables – ce point n'est pas considéré comme un problème compte tenu des modifications apportées à la codification du site web de la cour rendant impossible l'accès par l'entremise de moteurs de recherche;
- le Barreau propose de permettre aux techniciens juridiques de témoigner devant le comité sur certaines questions;
- Merci à la Cour fédérale pour leur site web qui offre des ressources exceptionnelles pour les plaideurs;
- les règles concernant la Section de la protection des réfugiés et la Section d'appel des réfugiés sont déposées – elles sont plutôt claires, mais certains s'inquiètent du temps alloué pour la préparation d'un appel;
- nouveau programme de conformité « sensiblement identique » - si les conditions de travail permettent d'apporter des changements, une certaine surveillance sera exercée (certaines requêtes pourraient aboutir devant les cours);
- Cour fédérale/greffe du Service administratif des tribunaux judiciaires – des commentaires positifs du Barreau;
- la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale ont participé à la Conférence nationale sur la FJP 2010;
- la conférence de 2011 doit avoir lieu du 13 au 15 mai au Lac Leamy;
- plusieurs modifications ont été apportées à la législation en matière d'immigration, ce qui a entraîné une augmentation de la charge de travail;

- proposition présentée en mai 2010 à la Cour concernant les adresses comprenant la mention « aux soins de » - modifier le formulaire 301 afin d'éviter la pratique non autorisée du droit (environ 100 requêtes en autorisation par année proviennent de sociétés d'experts-conseils);
- le projet de loi C-35 propose un protocole concernant les individus qui ne sont pas autorisés à pratiquer le droit – il est important d'inclure l'adresse du requérant afin de le tenir informé – dans bien des cas, un nombre restreint de ces individus utilisent de fausses informations;
- le projet de loi C-35 a été renvoyé au Sénat – la proposition de l'Association concernant les sociétés d'experts-conseils a été présentée;

On se questionne sur la pratique qui consiste à utiliser une référence numérique (p. ex., B-642) pour les requérants récents d'origine tamoule. Pour répondre à cette question, on souligne qu'il existe de sérieux doutes sur l'identité de certains de ces demandeurs. C'est la raison pour laquelle un numéro temporaire est assigné (pas par la Cour) à leur demande jusqu'à ce que leur identité soit confirmée. Le projet de loi C-49 établit les différentes catégories – il s'agit d'une question litigieuse au sein du Barreau.

b) Propriété intellectuelle

Mme Beaubien présente un rapport sur les activités au sein du Barreau du Droit de la propriété intellectuelle. Le Comité des spécialistes de la PI a mis sur pied de nombreuses initiatives :

- discussion concernant les essais dans les cas de contrefaçon de brevet – un sous-groupe a été créé pour étudier la question;
- discussion concernant la bifurcation, les instructions types, les commentaires sur les règles, la procédure simplifiée – devrait-on augmenter le seuil financier minimum?
- délai avant l'audience – le Barreau comprend le délai de deux ans de la Cour – il faut examiner de façon ponctuelle le délai maximal de 20 jours avant l'audience;
- on apprécie l'occasion de rencontrer les représentants de la Cour lors du souper annuel des juges et de la séance de discussion ouverte (le 5 mai 2011) – ces deux activités, ainsi qu'une FJP, sont organisées par le Barreau. Droit de l'immigration et Droit maritime ont mis sur pied des initiatives semblables;
- si vous désirez ajouter des sujets d'intérêt pour la Cour au programme de FJP, veuillez nous en faire part.

c) Droit maritime

M. Harquail présente un rapport sur les activités au sein du Barreau du Droit maritime :

- Droit maritime privé organise un colloque, le 15 avril 2011, en collaboration avec les tribunaux;
- en juin 2011, l'ACSM célébrera son 60^e anniversaire – des activités sont prévues à Québec. Les détails seront connus sous peu;
- prochaine réunion annuelle de l'ABC – il y aura une FJP coanimée par la Marine sur le piratage.

d) Barreau autochtone et Barreau en droit des Autochtones

Mme Soroka présente un rapport sur les activités au sein du Barreau en droit des autochtones :

- on s'est concentré à établir les lignes directrices concernant les témoignages oraux des aînés sur l'histoire autochtone – M. Grant continue de soutenir ce projet;
- une réunion a eu lieu en octobre – la Cour prévoit présenter une ébauche des lignes directrices lors de la prochaine réunion en avril;

- à la suite de la réunion entre la Cour et les aînés l'automne dernier, on a décidé d'organiser une initiative d'éducation;
- une nouvelle loi a été adoptée modifiant la *Loi sur les Indiens* au chapitre de l'inscription;
- la Chambre des communes sera saisie d'un projet de loi concernant les biens immobiliers matrimoniaux – il pourrait y avoir des litiges dans ce domaine;
- la nouvelle Liste commune de la jurisprudence concernant le droit des autochtones est terminée – merci beaucoup.

6. Dossiers des tribunaux et des appels

Reporté à la prochaine réunion.

7. Communication de la preuve par voie électronique – mise à jour

M. Harquail souligne que les règles parlent des dossiers électroniques, mais ne font aucune mention des principes « Sedona ». Il serait peut-être utile de renforcer les règles à ce chapitre. On propose de consulter les procès-verbaux précédents où les représentants de la section du Droit maritime ont parlé de la découverte de dossiers électroniques. Plusieurs questions sont soulevées : *Peut-on produire des dossiers électroniques? Comment sont-ils conservés? Comment faire pour les examiner en détail? Quelles sont les responsabilités des parties? Comment y accéder, en format papier ou électronique? Proportionnellement, qu'est-ce qui est raisonnable dans le contexte?* Il faut élaborer des lignes directrices applicables dès le début des procédures plutôt que de revenir en arrière lorsque les parties découvrent la preuve. Il y a aussi d'autres points à considérer, comme les métadonnées, la destruction de dossiers, le moment où la preuve est découverte, etc. On recommande que la Cour se penche plus attentivement sur ce dossier et étudie la possibilité de modifier les règles. **M. Masse** souligne que rien d'officiel n'a encore été proposé – il s'agit simplement d'une première étude générale du dossier.

Le **juge Phelan** souligne que le Comité de la technologie de la Cour fédérale se penche sur la question – la règle générale de proportionnalité (concernant la pertinence) continue de s'appliquer. Pour le moment, nous surveillons ce qui se fait dans d'autres provinces, notamment en Ontario. C'est un dossier important en ce qui concerne les litiges commerciaux, mais ceux-ci ne représentent pas une charge de travail importante pour la Cour fédérale. La question des dossiers électroniques n'est pas souvent soulevée dans la gestion des cas, mais ça ne saurait tarder. Plus les dossiers seront produits en version électronique, plus il sera nécessaire d'avoir des lignes directrices.

7.1 ABC (Varia)

M. Masse soulève une question au sujet de la distribution des avis de pratique. Les cours doivent envoyer un avis au Barreau concernant le processus de distribution de ces avis, peut-être dans le cadre du processus de distribution des décisions.

En ce qui a trait à la prestation de services de documents électroniques, **M. Bellissimo** souligne que le Barreau du Droit de l'immigration et des réfugiés tente encore de mettre sur pied un projet pilote avec le ministère de la Justice. Les 200 \$ qu'économise le requérant en frais d'huissier constituent une somme considérable. **M. Prefontaine** souligne les efforts continus du ministère de la Justice pour trouver une solution interne.

POINTS SOULEVÉS PAR LES COURS :

8. Mise à jour – Cour d’appel fédérale

Le **juge en chef Blais** réitère l’importance de cette réunion semestrielle. Il est nécessaire de communiquer continuellement avec le Barreau afin de connaître l’opinion/les objectifs de ses membres. Il souligne certaines mises à jour pour la Cour :

- aucune nomination n’a été fixée depuis la dernière réunion. Le juge Sexton (un ancien membre de ce comité) a été nommé juge surnuméraire. Il a été remplacé par le juge Stratas, lui aussi un ancien intervenant de Toronto;
- 12 juges siègent à la Cour. Ils siègent dans trois villes cette semaine et 2 autres entendent les requêtes à Ottawa;
- la Cour utilise régulièrement des salles d’audience dans l’édifice de la Cour suprême et l’édifice d’Arcy McGee (au 90, rue Sparks);
- un colloque a été organisé à l’automne, en collaboration avec la Cour fédérale, sur la question de la norme de contrôle judiciaire;
- Les membres de la Cour ont également participé à des colloques un peu partout au Canada, tant à titre de participant qu’à titre de conférencier, portant sur une grande variété de sujets;
- il existe plusieurs comités au sein de la Cour;
- les trois membres du Comité de liaison avec le Barreau siègent aussi au Comité des règles;
- le juge Hughes a été nommé président du Comité des règles;
- le juge Mosley a été nommé président du sous-comité des règles pour la technologie;
- Mme Bowers occupe les fonctions de secrétaire du Comité des règles.

Le **juge en chef Blais** exprime de nouveau le soutien de la Cour et du SATJ – nous réagissons le plus rapidement possible à tout problème soulevé par le Barreau.

9. (a) Mise à jour – Comité des règles

Mme Bowers fait le point sur les travaux du Comité des règles. Après avoir consulté les deux juges en chef, et conformément à la *Loi sur les Cours fédérales*, le juge Hughes a été nommé président du Comité des règles, le 17 septembre 2010.

Des modifications aux règles concernant les témoins experts et à certaines règles de procédure sont entrées en vigueur le 4 août 2010 :

Modifications concernant les témoins experts

- ces modifications ont été apportées suite à de vastes consultations avec le Barreau et le public, des publications préalables dans la *Gazette du Canada* et la distribution de documents de travail aux fins de commentaires (que le comité a étudié attentivement) et une journée portes ouvertes, à Toronto, le 11 mars, sur les modifications proposées;
- les modifications importantes concernant les témoins experts sont :
 - le processus de qualification pour les témoins experts;
 - le code de conduite pour les témoins experts;
 - les conférences pour les témoins experts – avec le consentement de la Cour ou sous la directive de celle-ci.

Modifications procédurales

- il y a une nouvelle procédure pour transmettre des ordonnances par courriel – si le greffe ne reçoit aucune confirmation de la part des parties, l’ordonnance sera envoyée par courrier recommandé;
- **Mme Wasiuk** donne des exemples de commentaires positifs de la part de certains avocats concernant cette initiative;
- il y a de nouvelles règles concernant les affidavits (Cour fédérale). Il n’est plus nécessaire de les déposer deux fois.

La dernière réunion du comité a eu lieu le 26 novembre. Le comité plénier étudie maintenant des modifications techniques par l’entremise d’un processus omnibus. Un nouveau sous-comité (présidé par le juge Mosley) a été créé. Il a pour mandat d’examiner les aspects technologiques des règles. Finalement, un sous-comité de révision globale des règles a été créé. La prochaine réunion est prévue pour le mois de mai 2011.

(b) Attestation de signification (R146)

Le **juge en chef Lutfy** souligne que c’est Mme Kathy Ring (ministère de la Justice, à Vancouver) qui, la première, a soulevé la question de la pratique. Le protonotaire Lafrenière a émis une directive dans le IMM-4606-10.

(c) Sommes d’argent consignées à la Cour (R149)

Mme Labbé souligne que la Section des Finances du SATJ étudie différentes options. **Mme Bowers** ajoute que les greffes acceptent les cartes de crédit Visa et MasterCard et que, parfois, les montants sont plutôt considérables, incluant les coûts de transaction. Les tribunaux se penchent sur la question dans le cadre du Comité des règles.

10. Mise à jour – Cour fédérale

Le **juge Phelan** fait le point sur la Cour fédérale :

- il y a eu deux nouvelles nominations à la Cour (les juges Scott et Rennie)
- les nouvelles toges à la Cour fédérale – il s’agit d’une initiative du juge O’Reilly qui est également à l’origine du projet visant à créer de nouvelles armoiries pour la Cour;
- M. Daniel Gosselin a été nommé administrateur en chef du SATJ.

Le **juge Phelan** souligne le travail de Mme Labbé qui a fait preuve de beaucoup de leadership à titre d’administratrice en chef intérimaire.

Le **juge Lutfy** souligne également que les juges Evans et Harrington dirigent un comité directeur pour l’organisation d’une conférence sur la juridiction des cours fédérales. Il ajoute que de nombreuses affaires ayant un impact sur cette juridiction sont en attente.

De plus, il fait référence à l’incertitude qui règne concernant la rémunération des protonotaires. La question fait l’objet d’un examen indépendant réalisé par M. George Adams, et sous la direction de M. Simon Barker, auquel l’ABC a participé. Le **juge Lutfy** a demandé aux cadres supérieurs de la Couronne de régler ce problème et pourrait chercher à obtenir le soutien du Barreau dans ce dossier.

11. Mise à jour de l'administratrice en chef par intérim du Service administratif des tribunaux judiciaires, Mme Suzanne Labbé

Mme Labbé souligne que le rapport du SATJ sur les plans et les priorités a été envoyé au Parlement hier. Le rapport définit les risques pour l'organisation, notamment pour les systèmes de financement et de technologie de l'information. Le SATJ se concentre sur les activités de base des tribunaux, y compris celles de ces comités de liaison. Les fonds pour faire progresser les projets spéciaux sont limités.

12. Mise à jour – parties qui se représentent elles-mêmes

Le **juge Stratas** parle d'un projet expérimental concernant les parties qui se représentent elles-mêmes. Il cherche des façons de les aider davantage. L'idée est de concevoir un site web interactif où ces parties pourraient, grâce à des questions filtres, recevoir des conseils sur la façon de préparer leur demande d'appel (p. ex., les demandeurs touchés par l'article 28 de la Loi sur les Cours fédérales? Si oui, ils pourraient recevoir des conseils très précis sur le processus de demande). On pourrait y trouver des formulaires PDF, bien formatés en fonction des règles, et des conseils pratiques sur la façon de travailler avec les avocats, le greffé et la Cour, y compris des conseils « prudents » des services d'assistance judiciaire. Le projet fera l'objet d'un examen de la Cour et de consultations auprès du Barreau. Toutefois, il est également important de mettre des avocats bénévoles à la disponibilité de ces parties. On pourrait faire appel aux membres juniors du Barreau. Ils pourraient ainsi acquérir de l'expérience.

13. Prochaine réunion

À déterminer entre les représentants des tribunaux et du Barreau.

14. Varia

15. Mot de la fin

Les juges en chef Blais et Lutfy remercient les participants d'être venus et les invitent à poursuivre les discussions informelles pendant le repas.